

**REVISION PLU**  
**Conseil Municipal 17 novembre 2014**  
**Liste des erreurs matérielles**

- Remplacement des références au « TCSP/BHNS/Mobilix » par « lignes structurantes de transport en commun »
- Revoir la définition du coefficient espaces verts
- Revoir les linéaires économiques sur Avenue Gambetta, Rue de Saintes et Place Victor Hugo (erreurs cartographiques)
- Carte zonage : détourner une parcelle avec habitation en N pour la mettre en Nh
- Revoir Plan Taupin (erreurs graphiques)
- Règles à faire évoluer dans le règlement :
- page 21 : secteur jardin : remplacer 5m<sup>2</sup> par 6m<sup>2</sup> car pas d'autorisation d'urbanisme pour un projet égal ou inférieur à 5m<sup>2</sup>
- article 6-1 : zones UE, UM, UP, 1AUh, 1Aue
- article 6-4 et 7-4 UPo
- article 10 sur les zones concernées (UF, UG, UP) : déplacer le schéma avant l'article 11
- suppression article 10-5 zone UM
- article 11-1 sur toutes les zones : cahier de recommandations architecturales, environnementales et paysagères
- article 11-6 sur les zones concernées (UC, UG) : remplacer "identifiés aux documents graphiques 0a, 12a, 13a et 19a sont à conserver" par "identifiés au plan Taupin" sont à conserver
- article sur les clôtures : harmonisation des règles sur les zones UF, UM, UPo et 1Auh (article 11-35, 11-34, et 11-8)
- article 13-7 sur le coefficient d'espaces verts